

Je reste attaché à la collégialité

Ces dernières semaines, le monde politique vaudois a été secoué par deux ruptures de collégialité au sein du Conseil d'Etat. Celles-ci ont alimenté nombre d'articles et de conversations. Cette notion (valeur, attitude, habitude) de la politique suisse et vaudoise m'est suffisamment chère pour que j'éprouve le besoin d'expliquer, à la lumière des deux ruptures récentes, les raisons de cet attachement. Je ne souhaite évidemment pas intervenir sur le fond des ruptures de collégialité qui ont défrayé la chronique récemment : si je ne le partage pas, je puis tout à fait concevoir que l'avis minoritaire de mes collègues n'est pas dénué d'intérêt. Je ne souhaite pas non plus intervenir sur le style ni sur la forme, là n'est pas mon propos. En revanche, la problématique générale m'intéresse et nous pose à tous, citoyens helvétiques, une question fondamentale : le gouvernement de concordance est-il soluble dans la rupture de collégialité ?

Par leur histoire et la manière dont ils se sont constitués, la Confédération et les Cantons ont choisi d'adopter un mode de gouvernement s'appuyant sur l'intégration des minorités, qu'elles soient linguistiques ou politiques. Parmi les moyens de leur donner voix au chapitre, figure le gouvernement de concordance, en opposition avec le gouvernement monocoloré. Cette intégration des avis divergents ou minoritaires garantit, le plus souvent, une meilleure chance aux projets devant les parlements et le peuple. Elle évite le recours trop fréquent aux initiatives et référendums. Mais pour cela, il faut que les membres des gouvernements fédéral et cantonaux dialoguent en leur sein, écoutent et argumentent avant de décider. Cette étape permet souvent à chacun de mettre un peu d'eau dans son vin pour rendre les projets plus acceptables (certains disent aussi « plus fades »...) par une large majorité. Mais pour que cette procédure fonctionne, pour que cette large majorité qui transcende les partis puisse émerger, il convient aussi que le gouvernement, une fois sa décision prise, parle d'une seule voix.

Record suisse ?

Ça n'est de toute évidence plus le cas en ce qui concerne le gouvernement vaudois. Je le regrette vivement. J'ai fait de l'entente et de la crédibilité gouvernementales une de mes priorités parce que je crois au dialogue. Parce que je suis, aussi, fondamentalement convaincu que l'union peut faire la force. En période de stagnation économique et de crise des finances publiques, en période de perte de crédibilité du politique auprès de la population, un gouvernement uni constitue un des meilleurs garants possibles pour sortir du tunnel. Si c'est grâce au dialogue que se dégage le consensus nécessaire pour trouver des solutions, c'est aussi en sachant qu'elle est gouvernée par un Conseil d'Etat uni que la population vaudoise retrouvera confiance en l'avenir. Le reproche fait au précédent gouvernement de s'être discrédité en se déchirant publiquement aurait dû nous servir de leçon. Trois membres du gouvernement actuel ont en effet rompu la collégialité en moins de sept mois de mandat. Voilà qui doit constituer une sorte de record suisse en la matière. C'est aussi une manière d'affirmer que cette « expérience » vaut pour la fin de la législature.

L'autre côté de la barrière

Lorsque l'on entre en politique, on entend se battre pour ses idées. C'est l'origine des partis politiques. Ceux-ci fondent leur action sur les programmes qui sont proposés à leurs militants d'abord, à leurs électeurs de manière plus générale ensuite.

Une fois élus dans un parlement, les députés s'engagent dans un combat où ils débattent de leurs idées sur fond d'initiatives ou de projets gouvernementaux. Ces joutes expriment différentes tendances qui caractérisent la diversité des opinions. Elles sont ouvertes et publiques.

Les choses changent fondamentalement à l'échelon de l'exécutif, en particulier dans notre système suisse, tant à l'échelon fédéral que cantonal. En participant à une coalition, le conseiller fédéral ou conseiller d'Etat doit faire abstraction de son appartenance partisane pour se consacrer à la seule recherche du bien commun. Cela ne signifie pas que le magistrat doive renoncer à ses références de base. Mais il doit savoir écouter, composer et rechercher la solution qui s'imposera dans l'intérêt public. Au sein du collège, les affrontements peuvent parfois être durs, mais ils sont sanctionnés par un vote qui permet au gouvernement de s'exprimer d'une seule voix. C'est l'une des règles essentielles à laquelle doit se soumettre le combat politique.

Jeter des ponts

Je suis d'autre part convaincu que la violation de cette règle n'apporte aucun élément positif en terme d'intérêt public. Que peut-on espérer en cas de rupture de collégialité ?

- obtenir une certaine sympathie, voire une couverture médiatique, centrée sur un objet particulier ? Dans cette hypothèse, la gloire est éphémère.
- parvenir à influencer une décision parlementaire ou populaire ? Le gain présumé peut se retourner à brève échéance contre son auteur.

En définitive, chaque rupture de collégialité équivaut à une perte sur le plan de l'intérêt public, fragilise à plus ou moins bref terme son auteur et, plus grave, tout le gouvernement.

Pour ma part, même si cela n'est pas médiatique, je juge important que lorsqu'un Conseil d'Etat s'exprime, ce soit au nom du collège et non à titre personnel. Dès lors, j'entends mettre toutes mes forces au service d'échanges francs et directs au sein du gouvernement, en étant à l'écoute des uns et des autres, pour finalement prendre une décision qui lie l'ensemble. Sans doute est-ce ambitieux. Sans doute faudra-t-il du temps. Mais c'est là l'enjeu essentiel qui est le nôtre.

Isaac Newton a constaté que « l'homme élève trop de murs et ne construit pas assez de ponts ». Je veux le paraphraser : enjambons les murs et bâtissons des ponts, ensemble.

Pascal Broulis, Conseiller d'Etat

Publié dans la Nouvelle Revue